

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCAATION** : 19 Octobre 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<b>OBJET :</b>	<b>Programme Erasmus – Financement.</b>
----------------	---

N° 2017 / 10 / 28

*En partenariat avec le Collège Saint-Laurent, le COJURIB, la Ville et le Groupement scolaire d'Alcoutim, la Commune de Blain avait déposé une candidature dans le cadre de l'appel à proposition 2016 du programme Erasmus + au titre de l'action Partenariats de l'enseignement scolaire.*

*Ce dossier intitulé « S'approprier un patrimoine médiéval et le valoriser numériquement dans le cadre des jumelages » a finalement été retenu par le Comité national d'évaluation de l'Agence Européenne et bénéficiera d'un financement maximum de 59 700 €.*

*Dans ce cadre et sur cette enveloppe, la Ville de Blain en tant que coordonnatrice peut effectuer des versements aux 4 autres bénéficiaires cités précédemment en fonction des dépenses qu'ils assument dans la conduite du projet.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine en date du 28 Septembre 2017,*

*.../...*

*Le Conseil Municipal,*

- ✓ *DECIDE d'allouer au collège Saint-Laurent qui est partenaire du projet Erasmus la subvention suivante :*

<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>	<b>MODALITE</b>
Collège Saint-Laurent	<i>Solde des charges supportées par l'établissement</i>	1 300 €	<i>Versement 2017</i>

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 31 Octobre 2017,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20171026-CM-2017-10-28-  
DE  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

Conseil municipal du 26 Octobre 2017  
Délibération n° 2017 / 10 / 28